

DEPARTEMENT DE LA SOMME

République Française : Commune de FAVIERES

Conseil Municipal du 09 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre le neuf Janvier, l'assemblée régulièrement convoquée le 5 Janvier 2024, s'est réunie à 19 heures sous la présidence de Mr TAECK.

Nombre de membres en exercice: 9

Présents : Mr Guy Taeck Maire, Mme Michèle Sohet, Mr Gael Pernisset, Mr Laurent Garbe, Mr Hervé Smet et Mr Jean-Jacques Capron

Excusés : Mr Pierre Caffier

Pouvoir : Mr Caffier à Mr Taeck

Absents : Mr Yann Béthouart, Mr Hubert Demortain

Le Quorum est atteint. 7 votants;

Secrétaire de séance : Michèle Sohet

Approbation du procès verbal du 12 décembre 2023, approuvé sans observation

Pour : 7 voix abs : 0 contre: 0

- **Délibération 1 :** demande de subvention de solidarité suite aux aléas climatiques de novembre 2023

Vu les codes R1613-3 à R 1613-9 du CGCT permettant la sollicitation de la dotation de solidarité auprès de l'état lors d'un évènement localisé d'intensité anormale,

Vu la délibération 2023.02036 du 15 décembre 2023 du Conseil Régional Hauts de France relative à la reconduction du fonds « Inondation et tempêtes »,

Considérant la pluviométrie très conséquente courant le mois de novembre 2023

Considérant les coûts des dégradations des voiries communales estimés à 300 000 € (montant estimé le 19 décembre pouvant évoluer dans le temps)

Considérant les débordements des cours d'eau et fossés et afin de sécuriser la circulation des usagers sur les routes

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès de l'Etat la dotation de solidarité suite aux aléas climatiques de novembre 2023 qui ont engendrés des débordements des cours d'eau et fossés ainsi que des dégâts de la voirie
- De solliciter auprès du Conseil Régional Hauts de France dans le cadre fonds « inondations et tempêtes » sous conditions d'éligibilité
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Les travaux estimés à 300 000€ concernent la réparation des routes à la charge de la commune. C'est une première estimation qui risque d'être dépassée.

Rappel : le département Somme n'a toujours pas été déclaré en catastrophe naturelle.

vote : Pour 7 abs: 0 contre: 0

Dès demain Mr le Maire prendra les 2 arrêtés nécessaires concernant la sollicitation de dotations et la mise en place des barrières de dégel (probablement concernant les véhicules de plus de 7.5 t)

- **Délibération 2** : Engagement de crédits avant vote du budget

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du

choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2023.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

En revanche, les crédits inscrits en restes à réaliser (RAR) ne doivent pas être retenus pour déterminer le ¼ des ressources susceptibles de pouvoir être engagé, mandaté et liquidé par l'exécutif avant le vote du budget.

Chapitre ou opération	Crédits votés au BP N (crédits ouverts) a	RAR N-1 inscrits au BP N (crédits reportés) b	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en N c	Montant total à prendre en compte d = a + c	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1
20	89564.37		- 40 000	49564.37	12391
21	556813.17		+ 46 000	602813.59	150703

Vote : Pour : 7 abs : 0 contre: 0

Infos diverses

Mr le Maire félicite et remercie les bénévoles ayant participé à l'organisation de la Fête de Noël des enfants; Cette manifestation a réuni plus de 90 personnes qui après une joyeuse déambulation à bord du petit train touristique et des tracteurs, véhicules, et autres quads illuminés ont dégusté un délicieux chocolat chaud et brioches de Noël pour les enfants et un bon vin chaud pour les parents.

Quelques dates à retenir:

24 Janvier: Exposition photo " Eaux-Rizon 2100" Ateliers participatifs, projection.

Salle Louis Hispa, organisé par le Grand Site de France Baie de Somme

9 Mai : Ballade Gourmande 3ème édition, organisée par le Chemin de Fer de la Baie de Somme en collaboration avec les communes traversées.

18 Mai Fête de la Vélo-route maritime, organisée par Somme tourisme et les communes concernées.

Une réunion sera proposée aux différentes associations de Favières pour une bonne concertation des différentes manifestations.

La séance est levée à 20H